

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2025

RÉFORMER LE MODE D'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE PARIS ET DES
CONSEILS MUNICIPAUX DE LYON ET MARSEILLE - (N° 451)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL40

présenté par
M. Mattei, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« de cette même commune ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.